

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/12/2014

Réception par le Prefet : 19/12/2014

Publication : 22/12/2014



Conseil Général
Haut-Rhin
Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du jeudi 18 décembre 2014

CP 2014- M-4-3

ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

□ CONVENTION AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) ET LES ASSOCIATIONS D'AIDE A DOMICILE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE RESTRUCTURATION DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la circulaire interministérielle d'application n° DGCS/SD3A/CNSA/DB/2013/70 du 23 février 2013 relative aux modalités d'attribution de l'aide complémentaire exceptionnelle à la restructuration des services d'aide à domicile autorisés et agréés,
- VU l'instruction n° DGCS/SD3A/2014/110 du 4 avril 2014 relative aux modalités d'attribution de l'aide complémentaire exceptionnelle à la restructuration des services d'aide à domicile autorisés et agréés pour l'année 2014,
- VU les crédits délégués à l'ARS Alsace de 704 506,60 euros par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre du fonds de restructuration 2014 des services d'aide à domicile,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les conventions de financement de mise en œuvre du fonds de restructuration des services d'aide à domicile pour les associations APAMAD, ASAME, ASAD, jointes à la présente délibération,

- Et autorise le Président du Conseil Général à signer ces conventions.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'H' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstention